

Lettre d'information  
à tous les intermédiaires

Angelika Köhl  
071 556 34 83  
angelika.koehl@pat-bvg.ch

Saint-Gall, décembre 2024

## Actualités, perspectives et un grand merci !

Chers partenaires,

Une année fructueuse touche à sa fin. Nous vous donnons volontiers la possibilité de découvrir les principales évolutions de notre caisse de pension et d'avoir des perspectives pour l'année 2025.

### Rétrospective et nouveautés

L'année 2024 - un millésime significatif pour PAT BVG. Nous avons eu l'occasion de fêter nos **40 ans d'exercices** lors de différentes manifestations qui, à notre avis, ont été une réussite. Nous retiendrons que le succès de PAT BVG repose sur de nombreux piliers précieux. Et vous êtes l'un de ces piliers, chers partenaires de distribution ! L'effort commun de proposer à nos clients des solutions de prévoyance efficaces et adaptées à leurs besoins ne cesse de nous impressionner.

Depuis cette année, PAT BVG se présente comme la caisse de pension pour les professions médicales. Nous tenons ainsi compte, avec une nouvelle image rajeunie, du fait que nous avons accueilli chez nous, ces dernières années, de plus en plus d'associations professionnelles du milieu médical. Bien sûr, ce n'est pas une nouvelle présentation qui nous permet de gagner votre confiance et celle de nos personnes assurées actives, mais une qualité de service élevée et des solutions de prévoyance convaincantes. Nous nous y engageons chaque jour.

Nous avons le plaisir de vous informer ci-après de quelques nouveautés importantes et de l'actualité de la « Cuisine PAT BVG ». Nous vous souhaitons une bonne lecture.

### Introduction du modèle de participation

La PAT BVG a introduit un **nouveau modèle de participation** au 01/01/2024. Ce nouveau modèle détermine la part de la performance excédentaire de la caisse de pension PAT BVG qui revient aux personnes assurées actives et aux bénéficiaires de rentes. L'objectif ici est d'offrir sécurité, stabilité, transparence et égalité de traitement à tous les bénéficiaires. Vous trouverez la fiche d'information décrivant notre modèle de participation sur notre site Internet.

### Rebranding

À l'occasion de notre 40e anniversaire, nous nous présentons sous un nouveau look avec notre rebranding et nous priorisons davantage les besoins des clients. Depuis peu, le site Internet pat-bvg.ch nouvellement développé met à votre disposition le **chatbot « Renée »** qui répond rapidement et simplement, 24 heures sur 24, aux questions sur la prévoyance professionnelle.

### Intérêts satisfaisants des avoirs de vieillesse

La rémunération des avoirs de vieillesse des personnes assurées actives pour l'année 2024 est effectuée pour la première fois selon les règles du modèle de participation. Nous sommes ravis de pouvoir vous annoncer ici que le **taux d'intérêt de 5,5 %** ainsi calculé **est très attractif**. En même temps, tous nos bénéficiaires de rentes en profiteront également car ils recevront un intéressement aux résultats sous la forme d'un versement unique supplémentaire. Le montant dépend du taux de conversion déterminant au moment de la retraite. Tous les bénéficiaires de la PAT BVG profitent ainsi de prestations supérieures à la moyenne pour leur prévoyance vieillesse. En 2025, les avoirs de vieillesse seront rémunérés au taux d'intérêt légal de la prévoyance professionnelle de 1,25 % en cas de départ ou de départ à la retraite en cours d'année.

### Forte performance des placements de fortune

Le taux d'intérêt positif est dû à la bonne performance des placements de fortune de la PAT BVG. Fin octobre 2024, le rendement net des placements sur la fortune totale de la PAT BVG s'élevait à +7,76 %, alors que la performance des caisses de pension UBS était de +6,20 %. Après les élections américaines de début novembre, les actions américaines ainsi que le dollar américain ont encore progressé, ce qui a conduit à une **performance** encore plus élevée pour la PAT BVG de **+ 9.43% au 11/12/2024**. Ce ne sont pas seulement les marchés des actions qui ont conduit à ce fort résultat intermédiaire, mais aussi le stock d'or ainsi que les investissements en infrastructures et les placements sur le marché privé. Le fait que la PAT BVG ait obtenu ces dernières années de très bons résultats de placement avec un risque nettement plus faible que la plupart des caisses de pension montre que la PAT BVG dispose d'une stratégie de placement extrêmement robuste, largement diversifiée et prometteuse.

## Perspectives 2025

### Modifications du règlement de prévoyance

Dans le règlement de prévoyance, valable à partir du 01/01/2025, les adaptations suivantes ont été effectuées :

### Nouvelle augmentation de l'âge limite de la retraite

Le conseil de fondation de la PAT BVG a décidé d'augmenter la limite de rente de 2,0 millions à 3,0 millions de CHF. Cela concerne les départs à la retraite à partir du 31/01/2025.

**Nouvelles tableaux de rachat (réduction des taux d'intérêt en raison de l'adéquation) :**

Le 21/11/24, notre conseil de fondation a confirmé le nouveau règlement de prévoyance et donc les tableaux de rachat adaptés conformément aux recommandations de notre expert en caisse de pension.

- Pour l'échelle d'épargne A4, le taux d'intérêt est désormais de 1,2 %, pour l'échelle A5 de 0,6 %
- Pour les échelles d'épargne supplémentaire, le taux d'intérêt est désormais de 0 %
- Le salaire minimum pour les modules d'épargne A5 ou A5+ZS est supprimé
- Pour les autres échelles d'épargne, le taux d'intérêt reste à 2,0 %

**Assouplissement de la clause bénéficiaire :**

Les possibilités de définir la clause des bénéficiaires pour les capitaux en cas de décès sont assouplies. En conséquence, tous les enfants sont mis sur un pied d'égalité, qu'ils aient moins de 20 ans ou qu'ils soient en formation ou non. Il est également possible de modifier la clause des bénéficiaires afin que le capital supplémentaire assuré en cas de décès soit attribué aux enfants plutôt qu'aux partenaires non mariés.

**Possibilité d'assurer des composantes salariales tiers d'autres employeurs :**

Sur demande, il est possible d'assurer des composantes salariales inférieures aux trois quarts de la rente de vieillesse AVS maximale que la personne assurée perçoit auprès d'un autre employeur et que ce dernier a également accepté. Les composantes salariales, déjà assurées auprès d'une autre institution de prévoyance, sont exclues.

L'employeur affilié à la PAT BVG doit effectuer la déclaration, la coordination et le décompte avec l'autre employeur. Toutes les cotisations sont facturées à l'employeur affilié à la PAT BVG.

**Journées des intermédiaires 2025**

Nos traditionnelles journées des intermédiaires auront encore lieu en juin l'année prochaine sur les 3 sites **Winterthur (17/06/2025), Lausanne (24/06/2025) et Berne (25/06/2025)**. Nous serons heureux de vous communiquer des informations plus détaillées d'ici fin mars 2025 et nous attendons déjà avec impatience votre participation et l'échange d'expériences dans un cadre personnel.

Enfin, nous souhaitons vous remercier pour la collaboration fructueuse de cette année. Nous apprécions beaucoup votre engagement et votre soutien et nous nous réjouissons d'une nouvelle année de succès à vos côtés en 2025.

Nous vous souhaitons, à vous et à vos familles, un joyeux Noël, des fêtes reposantes et un bon début d'année!

Cordialement,



Adrian Brupbacher  
Directeur



Angelika Köhl  
Responsable distribution